

Commune d'UXEGNEY  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL 16 JUILLET 2021**  
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil vingt et un, le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Fernand Durin à UXEGNEY, sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS (13) :**

MM. SOLTYS – DEMANGE – CLAULIN - MENNEZIN – GIACOMETTI – MATHIS – BALAY.  
Mmes POUSSARDIN - BARTHEL – SEYER - THIERY – BOUTON - BOUDOT.

**ETAIENT EXCUSES (5) :** MM. RUGGERI (pouvoir à Mme BARTHEL) - BLOND (pouvoir à M. GIACOMETTI) – CARU (pouvoir à M. MATHIS) - Mmes JOUANIQUE (pouvoir à M. SOLTYS) MONTAIGNE.

**ETAIT ABSENTE (1) :** Mme LANGLOIS

Mme Régine POUSSARDIN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 a été adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

**54/2021 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT**

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

**Alinéa 15 :** Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	191	Les Côts	00	05	22
AC 1/6ème	197	Les Côts	00	07	04

**Propriétaires :** SARL ALCE IMMO

**Localisation :** Lieu-dit « Les Côts Ouest » à UXEGNEY

**Prix de vente :** 50 000.00 €

**Acquéreur :** M. et Mme Steven Alain MYGARDON - 24 rue Roland Davide – 88190 GOLBEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AD	42	2 E rue des Vergers	00	08	20

**Propriétaires :** M. VINCENT Michel – 163 rue des Primevères à DARNIEULLES (88390)

**Localisation :** 2 E rue des Vergers à UXEGNEY

**Prix de vente :** 140 000.00 €

**Acquéreur :** M. Stéphane VIRY - 11 rue de la Préfecture – 88000 EPINAL

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	93	10 rue des Saules	00	21	34

**Propriétaires** : Mme MOULIN Rachel

**Localisation** : 10 rue des Saules à UXEGNEY

**Prix de vente** : 313 000.00 € (dont 19.000 € de mobilier)

**Acquéreur** : M. LE FICHANT Mickaël et Mme FAURE Emilie – 16 rue des Fleurs – 88390 UXEGNEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZC	237	3 rue des Aulnots	00	07	01

**Propriétaires** : M. AISSAOUI Aïssa et Mme VILLEMIN Sandra

**Localisation** : 3 rue des Aulnots à UXEGNEY

**Prix de vente** : 280 000.00 € (dont 14 600 € de mobilier)

**Acquéreur** : M. GERARDIN Loïck et Mme POIROT Noémie – 37 rue d'Epinal – 88380 ARCHES

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AA	93	Le faubourg	00	05	57
B	24	Giraupré	00	08	32
B	786	Haie de la Violle Sud	00	16	65

**Propriétaires** : Mme CHARLES Marie-Claude – 5 rue de la Maix à 88390 UXEGNEY

**Localisation** : rue du Faubourg, lieudit Giraupré et Lieudit Haie de la Violle Sud à UXEGNEY

**Prix de vente** : 15 630.00 €

**Acquéreur** : M. et Mme Pierre LAMBOLEY – 4 bis rue du Faubourg – 88390 UXEGNEY

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

### **55/2021 - SDEV – MODIFICATION DES STATUTS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,

Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

**56/2021 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION AU TAUX DE 40% :**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Monsieur le Maire précise que la Commune d'UXEGNEY pour aussi loin qu'il se souvienne a toujours dérogé au régime de droit commun en n'accordant pas l'exonération du TFPB durant la période de deux ans à compter de l'achèvement des travaux.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, l'unanimité,

Décide l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, au taux minimal de 40 % de la base imposable et pour tous les immeubles à usage d'habitation

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**57/2021 - CESSION DE TERRAIN COMMUNAL RUE DES FORTS – ZC n°53 - A M. ET MME LAMBOLEY PIERRE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition de la parcelle ZC n°53, un pré communal non constructible sis rue des Forts d'une contenance de 2.152 m<sup>2</sup> émanant de M. et Mme LAMBOLEY Pierre demeurant à UXEGNEY – 4 bis rue du faubourg.

Vu l'estimation de France Domaines en date du 10 Juin 2021 estimant la parcelle à 2.000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession au profit de M. et Mme Pierre LAMBOLEY demeurant à UXEGNEY – 4 bis rue du Faubourg, de la parcelle communale ZC n°53 d'une contenance de 2.152 m<sup>2</sup>.

FIXE le prix de cession à 2.000 € net vendeur.

DIT que l'ensemble des frais de notaire et droits de mutation seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer le compromis de vente et l'acte de cession à intervenir.

**58/2021 - CESSION DE TERRAIN COMMUNAL RUE DE LA MAIX – AB n°113 - A M. DELONG ET MME SCHMAILZL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition de la parcelle communale extraite du domaine public rue de la Maix cadastrée AB n° 113 d'une contenance de 88 m<sup>2</sup> émanant de M. Benjamin DELONG et Mme Alexandra SCHMAILZL demeurant à GOLBEY 88190 – 14 B rue Robert Schuman,

Vu l'estimation de France Domaines en date du 10 Juin 2021 estimant le bien à 1.145 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la cession au profit de M. Benjamin DELONG et Mme Alexandra SCHMAILZL demeurant à GOLBEY 88190 – 14 B rue Robert Schuman, de la parcelle communale AB n° 113 d'une contenance de 88 m<sup>2</sup>.

FIXE le prix de cession à 1.145 € net vendeur.

DIT que l'ensemble des frais de notaire et droits de mutation seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer le compromis de vente et l'acte de cession à intervenir.

**59/2021 - CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX AB 104 et AB 107 IMPASSE RUE VICTOR PERRIN – DETERMINATION DU PRIX DE VENTE :**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune est en contact avec plusieurs professionnels de santé et commerçants désireux de s'installer sur le site Victor Perrin : kinésithérapeute, diététicienne-nutritionniste, esthéticienne, coiffeuse ...

Monsieur le Maire précise qu'au regard des projets déjà engagés par la commune, il lui semble plus que compliqué que la commune intervienne pour répondre à ces demandes en qualité de maître d'ouvrage, d'autant que ces opérations immobilières pourraient être portées par des investisseurs avec lesquels la commune est en contact.

Ces opérations pourraient être réalisées sur les parcelles sises impasse rue Victor Perrin, cadastrées AB 104 d'une contenance de 534 m<sup>2</sup> et AB 107 d'une contenance de 438 m<sup>2</sup>.

Si le Conseil Municipal partage ce point de vue, Monsieur le Maire aimerait que celui-ci se prononce sur le prix de cession.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention,

ACCEPTTE le principe d'une cession des parcelles communales AB n°104 et AB n°107.

A l'unanimité moins une abstention,  
FIXE le prix de cession à 50 €/ m<sup>2</sup> hors TVA, qu'elle soit sur la marge ou en totalité

DIT que l'ensemble des droits de mutation et frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer les compromis et les actes de vente à intervenir.

**60/2021 - REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE ECOLE DU CENTRE – CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion toutes commissions organisée le 06 mai dernier relative aux investissements à venir sur la durée du mandat, les élus avaient accepté le principe de la création d'une commission ad hoc pour le projet de requalification de l'ancienne école du centre

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'une commission ad hoc pour la requalification de l'ancienne école du centre.

DESIGNE Mmes JOUANIQUE – BARTHEL – THIERY et MM. MENNEZIN – BALAY – CLAULIN DEMANGE en qualité de membres de cette commission ad hoc.

**61/2021 - MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE DE LA HALL VICTOR PERRIN – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'URSIBAR :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'une nouvelle association à Uxegney baptisée l'URSIBAR, présidée par Monsieur Sylvain FOCKY domicilié à UXEGNEY – rue des Forts.

Les activités de cette nouvelle association se dérouleront essentiellement dans la hall Victor Perrin sous la forme d'un café culturel associatif voulues être un lieu de convivialité, de partage et d'échanges intergénérationnels

Monsieur le Maire précise qu'il a souhaité la signature d'une convention de mise à disposition occasionnelle de la hall Victor Perrin.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE les termes de la convention de mise à disposition occasionnelle de la hall Victor Perrin à l'association l'URSIBAR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

**62/2021 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION L'URSIBAR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle association baptisée l'URSIBAR, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour lui permettre de lancer son activité de café culturel associatif ou bar éphémère dans la hall Victor Perrin.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, par seize voix pour et une voix contre,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'association l'URSIBAR.

DIT que cette subvention prendra la forme de la prise en charge d'une facture de 182,21 € auprès du supermarché COLRUYT et d'un versement complémentaire de 117,79 € au compte 6574 du budget communal.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **63/2021 - REMUNERATION FORFAITAIRE DIRECTION ALSH EN CONTRAT CEE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un dispositif faisant l'objet de mesures dérogatoires, tant dans les modalités de recrutement (contrat de droit privé) que sur l'encadrement du temps de travail et de la rémunération.

A titre dérogatoire, les collectivités territoriales peuvent recruter des animateurs et des directeurs dans le cadre de CEE (QE n°7634 publiée au JO (S) du 30 janvier 2014, p.282).

Il précise que la Commune a recours à ce contrat de droit privé depuis 2011 pour des missions d'animateurs des ALSH, mais n'a jamais été confronté à la nécessité de recruter pour la fonction de directeur de l'ALSH. En effet, jusqu'alors les fonctions étaient assurées par des agents statutaires. L'absence durable de l'un d'eux justifie d'avoir recours à un CEE pour occuper les fonctions de Directeur.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.432-1, l'article D. 432-5 et suivants,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le recrutement de directeurs d'ALSH en contrat CEE.

FIXE à 75 € bruts la rémunération par jour travaillé pour un poste de directeur d'ALSH.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

### **64/2021 - JURYS D'ASSISES – ANNEE 2022 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral relatif à l'établissement de la liste du jury criminel pour le ressort de la Cour d'Assises des Vosges au titre de l'année 2022.

Il précise que le Maire doit procéder au tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, de six électeurs âgés de 23 ans au moins c'est-à-dire nés avant le 31 décembre 1998.

Ce tirage au sort, effectué suivant le premier procédé recommandé par la Préfecture, a donné les résultats ci-après :

N° 1 : Page 25 – Ligne 3  
M. **CLAULIN Gérard Robert**  
Né le **05/08/1954** à **EPINAL (88) – 88390 UXEGNEY**  
Adresse : **8 A rue des Forts**  
Électeur n° **188** sur la liste générale

N° 2 : Page 17 – Ligne 12  
Mme **BOUTON Sylvie Simone Christiane**  
Née le **15/04/1973** à **EPINAL (88)**

Adresse : **43 bis rue d'Epinal – 88390 UXEGNEY**  
Électeur n° **130** sur la liste générale

N° **3** : Page **49** – Ligne **7**  
M. **GIACOMETTI Benjamin Aimé**  
Né le **28/03/1990** à **EPINAL (88)**  
Adresse : **20 B rue de la Mairie – 88390 UXEGNEY**  
Électeur n° **379** sur la liste générale

N° **4** : Page **75** – Ligne **8**  
M. **MAROLLE René Gilbert**  
Né le **18/08/1961** à **VITTEL (88)**  
Adresse : **12 rue de la Forêt – 88390 UXEGNEY**  
Électeur n° **586** sur la liste générale

N° **5** : Page **97** – Ligne **4**  
Mme **REMY Jessica Lola**  
Née le **10/02/1993** à **EPINAL (88)**  
Adresse : **21 rue des Côtés – 88390 UXEGNEY**  
Électeur n° **770** sur la liste générale

N° **6** : Page **112** – Ligne **8**  
M. **TSCHIRHARDT Guy Jean Pierre**  
Né le **11/04/1964** à **EPINAL (88)**  
Adresse : **3 A rue des Forges – 88390 UXEGNEY**  
Électeur n° **867** sur la liste générale

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 23h20.**

A UXEGNEY, le 19 Juillet 2021  
Le Maire,  
Philippe SOLTYS

  


**CARACTERE EXECUTOIRE**  
Date d'affichage : **19 Juillet 2021**  
Date de transmission en Préfecture : **19 Juillet 2021**  
A UXEGNEY, le **19 Juillet 2021**  
Le Maire,  
Philippe SOLTYS

  
